UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Direction Générale des Services

Délégation de pouvoir

Par délibération du 7 juin 2016 le Conseil d'Administration décide, conformément aux dispositions de l'article L 712-3 du Code de l'Education et sur le fondement de l'article 21 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, de déléguer à la Présidente de l'université, Corinne MASCALA, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'adopter les budgets rectificatifs, en cas d'urgence justifiée.

Toulouse, le 10 Juin 2016

La Présidente,

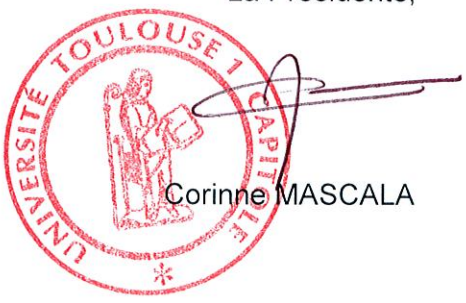

Corinne MASCALA

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 –www.ut-capitole.fr